

### ***Gestion de la circulation au pont Honoré-Mercier***

## **DES MESURES DÈS AUJOURD'HUI POUR LE PONT HONORÉ-MERCIER**

**Montréal, le 15 juin 2011** — En raison de la fermeture partielle et temporaire du pont Honoré-Mercier, le ministère des Transports du Québec et l'Agence métropolitaine de transport mettent de l'avant un plan de gestion de la circulation.

### **Circulation sur le pont Honoré-Mercier**

Dès aujourd'hui, le ministère des Transports implante une circulation dans le sens de la période de pointe du matin et du soir. Ainsi, en matinée, deux voies seront disponibles en direction de Montréal, tandis qu'en après-midi, la circulation sera inversée dans l'autre direction avec deux voies en direction de la Rive-Sud. Les usagers qui se dirigent vers Châteauguay poursuivront leur route sur la 138. Ceux qui souhaitent rejoindre la route 132 est (en direction de La Prairie) devront poursuivre leur parcours sur la route 138 jusqu'à l'embranchement de la route 207 pour ensuite accéder à la route 132 est. Une signalisation sera installée tout au long du parcours.

Les changements de direction se feront à midi et à minuit et occasionneront des fermetures complètes de courte durée.

La fin de semaine, à compter de minuit le vendredi soir, jusqu'à minuit, le dimanche soir, une circulation à contresens, soit une voie dans chaque direction, sera aménagée.

L'interdiction de circulation des véhicules lourds en direction ouest demeure en vigueur.

Consultez la carte du maintien de circulation sur le site Internet du ministère des Transports au [mtq.gouv.qc.ca](http://mtq.gouv.qc.ca).

### **Une offre accrue en transport collectif**

À compter de demain, trois départs supplémentaires vers Montréal seront ajoutés aux six départs déjà en place sur la ligne de trains de banlieue Candiac. Ces départs s'effectueront à partir de la gare Candiac à 6 h 35, 8 h 25 et 10 h 30 respectivement.

Trois départs seront également ajoutés sur cette même ligne de trains de banlieue vers Candiac, s'ajoutant aux six départs déjà en place dans cette même direction. Au départ de la gare Lucien-L'Allier, les trains quitteront à 9 h 35, 15 h 55 et 17 h 55.

Les usagers qui choisiront de se déplacer par trains de banlieue pourront assurer la flexibilité de leur déplacement en utilisant les stationnements incitatifs à proximité des gares. D'ailleurs, afin de répondre à la demande, le stationnement de la gare Candiac passera de 110 à 170

places, celui de la gare Saint-Constant de 172 à 242 places, de Sainte-Catherine de 439 à 689 places et le stationnement incitatif de Châteauguay sera bonifié de 60 places.

Davantage d'agents de sécurité seront également affectés aux différents sites de l'AMT (stationnements, gares, terminus) afin d'assurer le bon déroulement des activités, de diriger les usagers et de répondre aux questions.

L'AMT annonce à ses usagers qu'en lien avec les discussions obtenues avec certains Conseils intermunicipaux de transport (CIT) de la région, le service de transport en autobus sera bonifié de départs additionnels afin d'assurer un service adéquat à la clientèle de la grande région métropolitaine. La population est également invitée à utiliser le service offert par l'Express Chevrier empruntant la voie réservée du pont Champlain dont l'horaire estival a été revu pour offrir un service accru.

### **Recours au covoiturage**

Le ministère des Transports et l'AMT sollicitent la collaboration des usagers de la route et les encouragent à covoiturer ou à utiliser le transport en commun afin d'atténuer les effets de cette fermeture sur l'ensemble du réseau routier.

Pour en connaître davantage sur les services de transport collectifs et de covoiturage ainsi que sur les horaires de trains et d'autobus, la population est invitée à consulter le site Internet de l'AMT au [www.amt.qc.ca](http://www.amt.qc.ca) et à surveiller les prochaines communications qui feront état des détails relatifs aux mesures d'atténuation et aux services actuels de transport collectif.

– 30 –

#### **Information :**

Ministère des Transports du Québec  
Relations avec les médias  
Direction des communications  
Ministère des Transports du Québec  
Tél. : Montréal : 514 873-5600  
Québec : 418 644-4444  
Sans frais : 1 866 341-5724

#### **Information :**

Agence métropolitaine de Transport  
Martine Rouette  
Porte-parole  
Tél. : 514 287-2464, poste 4057